
Commune de FAMPOUX

COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS

AVIS D'ENQUETE

Le public est prévenu qu'en application du rural et en exécution d'un arrêté préfectoral du 8 février 2011, le projet de la Communauté Urbaine d'Arras de pose d'une canalisation d'eaux usées sur le territoire de la commune de FAMPOUX sera soumis, pendant 19 jours, du 4 au 22 avril 2011 inclusivement, à une enquête publique préalable à l'instauration de servitudes.

M. Michel LION, Cadre de la poste en retraite, remplira les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant la période susvisée, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête en Mairie de FAMPOUX aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Leurs réclamations et observations pourront être soit consignées directement sur le registre qui y sera ouvert à cet effet, soit adressées par écrit au Maire ou au commissaire enquêteur, qui les annexera au registre.

Elles seront également reçues par le Commissaire-Enquêteur en Mairie de FAMPOUX:

- le lundi 4 avril 2011 de 9 h à 11 h ;
- le jeudi 14 avril 2011 de 17 h 30 à 19 h ;
- le vendredi 22 avril 2011 de 14h30 à 16h30 ;

A l'issue des enquêtes, le Préfet statuera sur l'établissement des servitudes.

Les rapports et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à dispositions du public en Mairie de FAMPOUX pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables sur le site internet de la Préfecture (www.pas-de-calais.pref.gouv.fr) dans la rubrique Consultation du publique / enquête publique/eau.

